



Communiqué au titre de l'information réglementée

Convocation à l'assemblée générale mixte de Veolia Environnement du 27 avril 2023

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023

Paris, le 7 avril 2023. Veolia Environnement informe ses actionnaires que son assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra le **jeudi 27 avril 2023 à 15 heures** à la Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 75005 Paris.

Il est rappelé que les actionnaires peuvent voter sans participer physiquement à l'assemblée par correspondance préalablement à l'assemblée générale, à l'aide du formulaire de vote ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess. Ils peuvent également donner pouvoir au président de l'assemblée ou à une personne de leur choix selon les mêmes modalités.

Les actionnaires auront la possibilité, en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites, d'adresser des questions écrites par courriel après la date limite prévue par les dispositions réglementaires jusqu'à la date de l'assemblée générale *via* l'adresse suivante : AGveoliaenvironnement.ve@veolia.com. Il sera répondu à ces questions écrites, durant l'assemblée générale, sur la base d'une sélection représentative des thèmes qui auront retenu l'attention des actionnaires et dans la limite du temps imparti.

Afin de permettre aux actionnaires de participer à cette assemblée dans les meilleures conditions, **l'assemblée générale sera diffusée en direct** sur le site de la Société (www.veolia.com) et la vidéo sera également disponible en différé.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) du 20 mars 2023, et l'avis de convocation au BALO de ce jour. Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans les avis de réunion et de convocation.

Les documents et renseignements préparatoires relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires et peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse : <https://www.veolia.com/fr/groupe/espace-finance> dans la rubrique « **Assemblée Générale 2023** », selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Relations investisseurs et analystes

Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze
Tél. : + 33 (0)1 85 57 84 76 / 84 80